



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 12 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 10 avril 2025 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : Mme Stéphanie Luneau, Présidente

Sont présents : A l'appel :
21 membres présents sur 27 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Yvan Burnier, Gérald Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 11 du 12 décembre 2024
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 27 / 2021 – 2026 : demande de crédit relatif au chemisage partiel des collecteurs des eaux usées
8. Préavis no 28 / 2021 – 2026 : demande de crédit relatif au projet de modernisation de l'éclairage public
9. Préavis no 29 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024
10. Conseil général ou Conseil communal pour la législature 2026-2031
11. Divers et propositions individuelles

M. Stéphanie Luneau, Présidente, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité in corpore et remercie chacun pour sa présence.

La Présidente prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors des interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler haut et fort.

La Présidente rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 21 conseillères et conseillers sont présents avec la Présidente.

Se sont excusé·e·s : Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Sheen Khurdi, Geertruida Maria (Thérèse) Raja, MM. Sunil Khurdi, Haxhi Hajdari, Christophe Roumier.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 21 membres avec la Présidente, soit 20 votes à main levée, et 21 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 11 du 12 décembre 2024

Le procès-verbal est adopté par 19 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend acte du départ de la Commune de Mme Dora Correia Pinheiro dos Santos au 31 mars 2025, ainsi que de l'élection à la Municipalité de M. Yvan Burnier avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Il est procédé à l'admission de Mme Doria Murena. La Présidente passe à l'assermentation de la personne présente, qui prête serment selon l'art. 4 du Règlement du Conseil général.

L'Assemblée est maintenant composée de 22 membres avec la Présidente, soit 21 votes à main levée et 22 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Plusieurs informations sont communiquées par la Présidente.

➤ Présentation de Mme Stéphanie Luneau, nouvelle Présidente :

La Présidente souhaite se présenter brièvement pour les personnes qui ne la connaîtraient pas encore. Mme Stéphanie Luneau est arrivée sur la commune de Rennaz en 2007, il y a maintenant 18 ans, un peu par hasard et beaucoup par amour. D'origine « vuragneranne », elle est décoratrice de formation. Aujourd'hui, elle travaille aux côtés de son conjoint à la ferme des Six-Poses, s'occupe de leurs chambres d'hôtes, et a également repris des études en histoire contemporaine à l'Université de Fribourg. Elle prévoit de terminer son master à l'automne. Mme Stéphanie Luneau est également coprésidente de la section Chablais des Gourmettes, une confrérie bachique et gastronomique réunissant des femmes passionnées de cuisine.

➤ Écriture inclusive :

Dans les prochaines communications (courriers, procès-verbaux, etc.), il sera possible de constater une utilisation accrue de l'écriture inclusive. Celle-ci sera employée en évitant autant que possible le point médian, qui alourdit la lecture. La Présidente, en collaboration avec la secrétaire, s'initie dans cette pratique, qui lui tient à cœur et répond également à une demande de l'administration cantonale.

➤ Nouveau préfet du district d'Aigle :

Un nouveau préfet a été nommé pour la région : il s'agit de M. Nicolas Croci Torti. Actuellement conseiller municipal à la commune d'Ollon, il occupe également le poste de doyen administratif à l'établissement scolaire de Bex. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet 2025.

➤ Agglomération Rivelac - Commission SRGZA Rivelac :

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) Rivelac concerne 13 communes vaudoises situées dans le périmètre de l'agglomération Rivelac : Blonay-Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Noville, Rennaz, Roche, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

Ces communes ont collaboré à l'élaboration de la SRGZA, qui vise à optimiser l'utilisation des zones d'activités existantes et à planifier les nouvelles zones nécessaires afin de permettre un développement économique durable et équilibré, tout en réduisant l'étalement urbain.

La SRGZA Rivelac, désormais finalisée, peut entrer dans sa phase d'adoption communale. À la suite de l'e-mail envoyé par le bureau du Conseil général, une commission a été nommée pour accompagner cette démarche, qui s'étendra sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

La Commission est composée de :

1^{er} membre : M. Frédéric Rapin,
Membre : Mme Régine Bernet
Membre : Mme Nicole Cosandey
Suppléant : M. Bernard Teissl

➤ *Avant-projet sur la loi sur les communes :*

Le bureau du Conseil général a été sollicité par le Département des institutions, du territoire et du sport du Canton de Vaud afin de remplir un questionnaire concernant l'avant-projet de la loi sur les communes, la loi actuelle datant de 1956. Un e-mail a été envoyé pour recueillir les volontés de participation, que ce soit de manière collective ou individuelle. Plusieurs conseillères et conseillers se sont réunis avec les membres du bureau du Conseil général pour étudier et compléter le questionnaire, qui a ensuite été renvoyé. Il est possible de le consulter sur demande auprès de la secrétaire.

➤ *Prochaines séances du Conseil général pour l'année 2025 :*

La Présidente rappelle les dates des prochaines séances pour l'année 2025.

Séances 2025

- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 12 juin 2025 - Préavis sur le rapport de gestion et les comptes 2024
- Jeudi 25 septembre 2025
- Jeudi 30 octobre 2025
- Jeudi 4 décembre 2025 - Préavis sur le budget 2026

Sortie de fin d'année législative

- Samedi 14 juin 2025

6. Communications municipales

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ *Police des constructions :*

Le chantier de transformation du CeRN progresse conformément au calendrier. Aucun élément particulier n'est à signaler. Le goudronnage de la place des gens du voyage a été réalisé. La suite des travaux reprendra l'hiver prochain, après le départ des caravanes.

Sur le site du Centre Riviera Coop, les carports équipés de panneaux solaires sont désormais opérationnels. Le dernier espace disponible a été attribué à une boutique de vêtements, « Chicorée », qui devrait s'y installer prochainement.

Le chantier d'agrandissement de la halle de stockage de Transgourmet (Prodega) a débuté en mars et se poursuivra tout au long de l'année.

➤ *Forêts :*

Comme chaque année, l'arboretum a été recouvert de copeaux en prévision des beaux jours, un travail réalisé par les employés communaux.

➤ *Commission « Village Fleuri » :*

Une nouvelle commission municipale a été constituée.

Elle se compose de quatre membres :

Mme Carine Boulard, Municipale
Mme Catherine Fankhauser
Mme Suzana Tileva
M. Patrice Dumusc

La première réunion s'est tenue le 27 février 2025. À cette occasion, l'organisation de la journée « Jardinons ensemble » a été définie. Cette matinée conviviale, prévue le 26 avril 2025, s'adresse aussi bien aux petits qu'aux grands intéressés par cette initiative communale. Un journaliste de Radio Chablais s'y est intéressé et est venu interviewer la Municipale.

Un tout-ménage a été distribué dans les boîtes aux lettres afin de permettre les inscriptions.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Bâtiment de voirie et déchetterie :*

A la suite de la présentation du futur bâtiment de voirie et de la déchetterie, initialement prévu principalement en bois avec la façade en mélèze, il a été constaté que cette option s'est révélée onéreuse, voire très chère. Pour revenir à un coût acceptable, il a été décidé d'opter pour une construction plus traditionnelle, avec du béton, des briques et une charpente en bois. Cependant, malgré ces modifications, le coût restait encore élevé, en raison notamment des récentes augmentations dans le secteur de la construction. Le dossier a donc été repris et chaque corps de métier analysé afin d'identifier les économies possibles, sans compromettre la qualité ni le bon fonctionnement du bâtiment. L'architecture restera inchangée.

Ces différentes étapes ont pris du temps. Toutefois, il a été précisé que le préavis relatif à ce projet pourra être présenté lors de la séance du mois de juin.

➤ *Mur du château :*

Le tribunal vient de rendre son verdict, qui correspond à ce qui avait été convenu lors des tentatives de conciliation. Toutefois, il n'est pas certain que la partie adverse accepte cette décision. Un recours de leur part est fort probable. L'affaire reste donc à suivre.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Ecoles :*

À la rentrée scolaire, une nouvelle classe sera mise en place au village de Chessel en raison d'un nombre supérieur d'enfants pour cette volée 2025.

➤ *Commission d'animations :*

M. Fabio Lecci communique les dates des prochaines animations :

- **Samedi 12 avril 2025** : Fête de Pâques – chasse aux œufs.
- **Du 1er au 24 mai 2025** : Suisse-bouge – Rennaz participe à ce programme national proposé par la Coop pendant le mois de mai. Des activités physiques et sportives gratuites ou à prix réduit pour encourager la population à bouger et rester en bonne santé seront organisées principalement en soirée.
Le programme de Rennaz sera bientôt publié sur le site internet, distribué dans les boîtes, ainsi que diffusé via des affiches.
- **Samedi 24 mai 2025** : Fête des voisins – cette fête, organisée par la Municipalité, clôturera la période d'animations du mois de mai. Elle se tiendra au centre du village, au carrefour des routes de Noville, Marais-Rond et du Village. La route principale sera donc fermée à la circulation. Une invitation à la population sera envoyée prochainement.

➤ *Entraînement urbain pour les séniors :*

Ce cours, organisé en collaboration avec Pro Senectute, est destiné aux seniors. Il s'agit d'un entraînement urbain pratiqué en extérieur. Une partie de cette activité est financée par la Commune. Il est espéré que le cours rencontrera un bel accueil.

M. Fabio Lecci conclut en souhaitant à tous de belles fêtes de Pâques.

M. Yvan Burnier, Municipal

M. Yvan Burnier rappelle qu'il a pris ses fonctions il y a trois mois et remercie ses collègues pour l'accueil qui lui a été réservé. Il souligne qu'il lui reste encore bien du travail pour bien comprendre les rouages du système.

➤ *Cimetière :*

Des photos aériennes prises par drone ont été reçues. La prochaine étape consistera à référencer les tombes ainsi que toutes les inscriptions présentes.

➤ *Eglise :*

Les objets liturgiques ont été référencés et mis en sécurité dans un meuble adapté. L'orgue, qui a été remplacé à la fin de l'année précédente, a également été sécurisé afin d'éviter toute utilisation non autorisée.

➤ *Service des eaux :*

Le dernier rapport concernant les fuites est satisfaisant.

➤ *Police – ASP (agent de sécurité publique) :*

Un rendez-vous a eu lieu avec les communes de Roche et d'Yvorne, en présence du Capitaine Corset, chef de la gendarmerie territoriale, ainsi que de la Sergente-major Bardet, coordinatrice ASP des communes délégatrices. L'objectif de cette rencontre était d'aborder à nouveau la question d'un éventuel engagement commun d'un ASP entre les trois communes. L'échange a été qualifié d'excellent, et les discussions se poursuivront en ce sens. Il est nécessaire de définir clairement les besoins de chaque commune.

M. Yvan Burnier conclut en adressant à toutes et tous ses vœux de joyeuses fêtes de Pâques.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Administration communale :*

Mme Muriel Ferrara rappelle que l'année 2024 a été particulièrement mouvementée pour l'administration communale, notamment en raison du départ de la secrétaire municipale en février. Après cette période de turbulences, la situation est désormais stabilisée. Mme Sacha Brun a été engagée au 1er avril 2025 en tant que secrétaire municipale à 80 %.

La Municipalité tient à remercier Mme Brigitte Beuchat, qui avait assuré l'intérim entre 50 et 60 % durant cette période de transition. La Syndique a tenu à saluer également l'engagement de la secrétaire adjointe, Mme Valérie Teissl, ainsi que l'aide précieuse apportée par Mme Béatrice Gutmann et Mme Christine von Siebenthal.

➤ *SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) :*

Mme Muriel Ferrara revient sur les SRGZA, sujet déjà abordé par la Présidente du Conseil. Le préavis a été transmis aux conseillers et peut être étudié jusqu'au 30 avril 2025. Les membres des commissions peuvent être sollicités pour toute question à ce sujet.

Une séance explicative est prévue le 2 mai 2025 avec l'ensemble des communes de l'Agglorivélac, durant laquelle chaque municipalité pourra poser ses questions. À la suite de cette rencontre, des propositions d'amendements pourront être formulées et rediscutées lors d'une nouvelle séance le 2 juillet 2025.

Une fois les ajustements validés, chaque Conseil communal ou général devra se prononcer sur le préavis au mois de septembre, sans possibilité de modifications supplémentaires.

➤ *Plan d'affectation Rennaz Nord :*

La Municipalité a reçu le rapport de faisabilité concernant le plan d'affectation « Rennaz Nord », qui inclut les parcelles Coop, McDonald's, commune de Montreux (hangar à bois), Imoli SA (Denner), Weber, ainsi que celle du Roi de la Picanha. Ce rapport sera transmis prochainement aux propriétaires concernés afin de déterminer les modalités de financement du plan d'affectation, que ce soit intégralement par la Commune ou en partie par les propriétaires.

➤ *PACom (Plan d'affectation communal) :*

Le PACom est désormais proche de son aboutissement. La mise à l'enquête publique est prévue pour le courant du mois de septembre. Compte tenu des nombreuses modifications apportées depuis sa première présentation aux services de l'État, le bureau Repetti recommande de le leur transmettre à nouveau pour un dernier contrôle.

➤ *PPA des Cornettes :*

Concernant le plan partiel d'affectation des Cornettes, la Municipalité est toujours sans nouvelles depuis juillet 2024. La Syndique indique avoir tenté de relancer le dossier en écrivant directement à Mme Valérie Dittli, conseillère d'État, sans réponse à ce jour de la part du département concerné au Canton.

➤ *Label Cyber-Safe :*

La Commune est en cours de renouvellement du label « Cyber-Safe ». Un audit est prévu prochainement. Ce label ne constitue pas une garantie absolue contre les cyberattaques, mais permet de renforcer les procédures internes et d'évaluer les prestations de l'informaticien externe.

➤ *Consultation sur la nouvelle loi sur les communes :*

La nouvelle loi sur les communes est actuellement en consultation. Mme Muriel Ferrara se réjouit que plusieurs membres du Conseil aient pris part à la consultation et rempli le questionnaire. Elle regrette cependant que la partie relative aux Conseils généraux ne soit pas suffisamment prise en compte dans le projet, ce qui semble refléter une volonté implicite de favoriser les fusions de communes. Elle fait référence à une présentation de Mme Christel Luisier du Conseil d'Etat, qui débutait en soulignant qu'il restait encore 300 communes dans le Canton.

➤ *Représentation intercommunale :*

Mme Muriel Ferrara soutient le message de la Présidente du Conseil, en encourageant vivement les conseillers représentant la commune de Rennaz à participer activement aux séances intercommunales. Elle rappelle qu'ils y sont la voix de la Commune.

➤ *Comptes communaux 2024 :*

La Syndique informe que Mme Christine von Siebenthal, boursière communale, a récemment perdu son compagnon. En raison de cette situation, l'intervention du fiduciaire a été repoussée à la fin du mois. Par conséquent, la brochure des comptes ne pourra probablement pas être distribuée pour le 12 mai. Le préavis sera toutefois remis dans les délais réglementaires ; seul le document papier pourrait parvenir dans un second temps. La Municipalité fera son possible pour limiter ce retard.

La Syndique remercie l'Assemblée pour son attention et lui souhaite de belles fêtes de Pâques.

7. Préavis no 27 / 2021 – 2026 : demande de crédit relatif au chemisage partiel des collecteurs des eaux usées

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée : pour la commission ad hoc, rapporteure Mme Valérie Légeret et pour la Commission de gestion et des finances, rapporteure Mme Nicole Cosandey.

Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gérald Dumusc répond à une question posée de manière informelle au sujet des coûts liés au curage des canalisations, réalisé avant de finaliser le devis du chemisage. Il précise que le curage à haute pression a coûté CHF 14'494.00 et que l'inspection par caméra a représenté un montant de CHF 9'390.00. M. Gérald Dumusc souligne que ce type de curage dans les canalisations des eaux usées devrait idéalement être effectué chaque année.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 27 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Prend acte :

- **de l'amortissement**

Du montant net de CHF 55'000.00 sur une période de 10 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de chemisage partiel des collecteurs des eaux usées ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour la réalisation des travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

8. Préavis no 28 / 2021 – 2026 : demande de crédit relatif au projet de modernisation de l'éclairage public

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée : pour la commission ad hoc, rapporteur M. Frédéric Rapin et pour la Commission de gestion et des finances, rapporteure Mme Régine Bernet.

Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Olivier Pautrel demande quel est le coût d'une prise électrique et comment celles-ci seront installées. M. Gérald Dumusc répond que le coût unitaire est estimé entre CHF 400.00 et CHF 450.00. Une somme de CHF 500.00 par prise a donc été budgétée à titre indicatif. Il précise que les prises seront installées sur un candélabre sur deux, selon le même principe appliqué pour l'éclairage de Noël en 2024, ce qui permettra un embellissement lumineux de l'ensemble du village.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 28 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Prend acte :

- **de l'amortissement**

Du montant net de CHF 300'000.00 sur une période de 25 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de modernisation de l'éclairage public ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 300'000.00 pour la réalisation des travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

9. Préavis no 29 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Nicole Cosandey. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Muriel Ferrara rappelle que les crédits complémentaires mentionnés dans les préavis ne tiennent pas compte des recettes. Par exemple, une partie du salaire de la secrétaire municipale a été remboursée par l'assurance perte de gain. Ce montant figurera en contrepartie dans les comptes définitifs 2024, qui seront présentés au mois de juin. Concernant les honoraires et les frais d'études, le principe est similaire. Il s'agit notamment de prestations effectuées, par exemple, par le bureau Repetti, d'avis transmis par des mandataires externes ou encore de consultations juridiques. Il est important de noter que ces frais sont refacturés dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 29 /2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 148'300.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2024.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle précise que la Municipalité s'engage à réduire les demandes de crédits complémentaires pour le prochain exercice.

10. Conseil général ou Conseil communal pour la législature 2026-2031

La Présidente informe l'Assemblée des résultats du questionnaire distribué concernant un éventuel passage du Conseil général à un Conseil communal — une réflexion motivée par la croissance démographique de la commune, qui approche les 1'000 habitants. Les réponses se répartissent comme suit : 5 avis favorables, 17 défavorables et 6 non-réponses. Elle rappelle que ces résultats sont purement consultatifs. À moins que la Municipalité ne décide de soumettre un préavis lors d'un prochain Conseil, au plus tard au 30 juin 2025.

La prochaine échéance pour envisager un changement de système sera en juin 2030. En effet, un tel préavis doit être présenté au minimum une année avant le début de la prochaine législature afin de permettre l'organisation d'une votation dans les délais requis.

M. Olivier Pautrel prend la parole pour revenir sur les résultats du sondage relatif à la forme future de l'organe délibérant. Il indique faire partie des six personnes qui n'ont pas répondu, expliquant qu'il ne savait pas vraiment comment se positionner. Il estime que cette question mérite une discussion approfondie, afin de clarifier les arguments avant de faire un choix. Il rappelle que la Commune compte actuellement 27 conseillers, qu'elle en comptait 39 à la fin de la précédente législature. *Il indique que pour un conseil communal, avec notre population actuelle, la Loi sur les communes fixe une fourchette de 25 à 45 membres.* Il souligne qu'il reste encore six ans avant une éventuelle modification du système en place. Selon lui, deux éléments doivent guider la réflexion : la connaissance des personnes engagées, leur implication et leur représentativité ; ainsi que l'importance de faire connaître le Conseil afin de susciter des vocations, notamment parmi les jeunes. Il insiste sur le fait que, indépendamment de l'option retenue — Conseil général ou Conseil communal — une campagne d'information et de sensibilisation s'impose. Il conclut en appelant à construire une véritable politique citoyenne de qualité.

La Présidente du Conseil le remercie pour ses remarques pertinentes.

Mme Sarah Bornet interroge ensuite la Municipalité sur sa position.

Mme Muriel Ferrara, Syndique, indique que la Municipalité ne s'est pas concertée sur cette question. Elle précise que les membres de la Municipalité s'en remettront à la décision du Conseil général.

La Présidente rappelle que le sondage mené n'a qu'une valeur consultative. Son objectif est de fournir une information à la Municipalité concernant la volonté du Conseil général.

M. Dominique Weber propose de nommer une commission pour approfondir la réflexion. Il exprime une réserve sur le système de listes, propre au Conseil communal, qu'il estime susceptible de polariser la vie politique locale.

M. Gérald Dumusc estime qu'une liste commune pourrait être envisagée dans le cadre d'un Conseil communal, ce qui serait adapté pour une petite commune comme Rennaz. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de former plusieurs groupes de partis.

M. Frédéric Rapin soulève la question du nombre de personnes nécessaires pour constituer un Conseil communal et la difficulté potentielle à les trouver.

M. Yvan Burnier prend la parole pour souligner l'une des principales différences entre les deux modèles d'organe délibérant. Il rappelle que, dans un Conseil communal, le droit de référendum est garanti à la population. À l'inverse, dans un Conseil général, les habitantes et habitants peuvent devenir membres en s'annonçant, puis en étant assermentés, ce qui leur permet de siéger.

Mme Valérie Légeret exprime son ressenti et indique qu'elle est un peu perdue face aux différentes informations présentées.

M. Olivier Pautrel revient à la charge en demandant aux membres présents d'exposer leurs arguments personnels, qu'ils aient voté pour ou contre, dans l'objectif d'entendre une diversité d'avis.

Mme Sarah Bornet acquiesce : elle confirme que sondage et vote sont deux démarches différentes et souligne qu'un véritable débat est nécessaire.

La Présidente demande à l'Assemblée si elle souhaite procéder à un nouveau sondage consultatif. Elle rappelle qu'une votation officielle n'aura lieu que si un préavis est déposé par la Municipalité d'ici au 30 juin 2025.

M. Dominique Weber souligne que le délai commence à devenir serré.

Mme Valérie Légeret indique que le sondage est clair et qu'elle ne voit pas l'utilité de procéder à un nouveau sondage.

Son avis est approuvé par la majorité de l'Assemblée.

La Syndique explique qu'il est vrai qu'à la fin de l'année passée, la Commune comptait presque 1'000 habitants. Elle estime que, lors de la prochaine législature, il est certain qu'il faudra passer à un Conseil communal.

La Présidente clôt le débat.

11. Divers et propositions individuelles

Arboretum, Mme Arlette Borloz

À la demande de Mme Arlette Borloz au sujet des noms des arbres figurant sur les plaquettes en bois, Mme Carine Boualrd précise que ces dernières ont été réalisées provisoirement par les élèves des écoles de Rennaz. Elle indique que d'autres options sont en réflexion, car les plaques métalliques actuellement envisagées ne sont pas jugées esthétiques ni accueillantes. Une solution alternative est en cours de réflexion.

Le nombre de conseillers en diminution, M. Yann Accart

M. Yann Accart souligne la diminution du nombre de conseillers au sein du Conseil. Il insiste sur la nécessité de mobiliser davantage de personnes et de mener une campagne de sensibilisation pour encourager les candidatures.

En réponse, la Présidente invite chacun à relayer l'information et à en parler autour de soi afin de susciter l'intérêt au sein de la population. Elle rappelle également qu'une communication par voie de tout-ménage est prévue prochainement pour informer l'ensemble des habitants sur cette thématique.

La fête fédérale de gymnastique Lausanne 2025, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber informe l'Assemblée de la tenue prochaine de la Fête fédérale de gymnastique, qui se déroulera du 12 au 22 juin 2025 à Lausanne. Il lance un appel aux volontaires, précisant que l'événement nécessite de nombreux bénévoles pour son bon déroulement. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire via le site internet www.lausanne2025.ch, en mentionnant « Gym de Villeneuve » lors de leur inscription.

Arboretum – problèmes liés aux excréments humains

Mme Karin Boismoreau intervient pour signaler qu'à l'arboretum, certains visiteurs laissent leurs déjections, ce qui pose un réel problème de propreté et de respect du lieu.

M. Ludovic Angéloz appuie cette remarque en constatant la même situation. Il évoque l'idée de toilettes sèches comme solution possible, tout en regrettant que le respect de la nature ne soit pas toujours au rendez-vous.

Mme Carine Boulard rappelle que l'arboretum est un site protégé, ce qui ne permet pas l'installation de toilettes sur place.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h36 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



La Présidente
Stéphanie Luneau



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 1^{er} juin 2025

Modifié, le 12 juin 2025